Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 01 AVR. 2026
ID : 059-215900887-20260321-2026BGD003-DE

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Armentières

Commune de BOIS-GRENIER

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

du 21 mars 2026

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-six à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire au Foyer Rural de Bois-Grenier, après convocation légale faite le seize du même mois, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 19
de présents ou représentés : 19

Etaient présents : M. DELEPAUL, M. BRAME, Mme CARON, M. CARLIER, Mme ELOIRE-COLAS, M. ATSU-GLEGLEDZI, Mme BRACKE, M. CARON, Mme CONTAY, Mme DELQUEUX, M. DUPONTREUE, Mme JOURDAIN ROUSSEL, Mme LACONTE, M. LEDOUX, Mme MIELLET, Mme SLEMBROUCK, M. SPETEBROOT, M. SPRUYT, M. VANBRUGGHE.

Fixation de l'indemnité des Adjoints

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjoints,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de Bois-Grenier compte 1 799 habitants au 31 décembre 2025 soit entre 1 000 et 3 499 habitants,

Décide que :

- L'indemnité de fonction des adjoints au Maire est égale à 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 01 AVR. 2026
ID : 059-215900887-20260321-2026BGD003-DE

Le Maire est chargé de l'exécution

Adopte à l'unanimité des membres présents

Fait aux jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE de BOIS GRENIER (Nord)

Le Maire,
M DELEPAUL